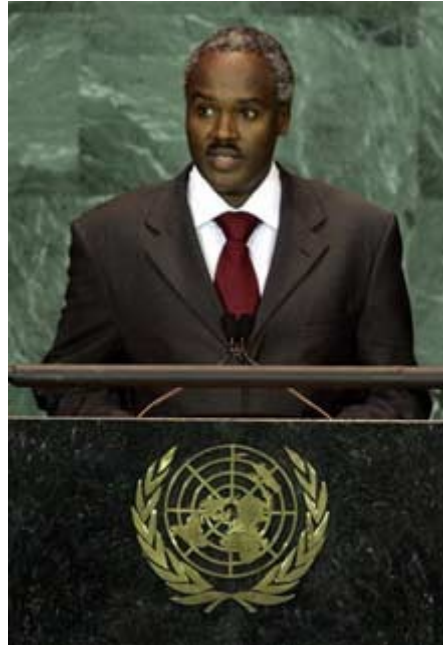


Entretien de Serge Farnel avec Charles Murigande

Propos du ministre rwandais des Affaires étrangères
recueillis par Serge Farnel le 19 janvier 2007 à Kigali.



Charles Murigande

La rencontre entre Barnier et Murigande

Serge Farnel : Monsieur le Ministre, bonjour. On va d'abord, bien sûr, évoquer la saga entre la France et le Rwanda. Le 28 juillet 2004, vous étiez à Pretoria avec votre homologue français de l'époque, Michel Barnier. Il avait alors déclaré être prêt à accepter une part équitable du blâme relatif au génocide, mais non à en accepter un rôle exagéré. A cela, vous aviez réagi en œuvrant afin d'établir exactement le rôle de la France dans le génocide. C'était le point de départ de la commission Mucyo. Vous êtes donc à l'origine de cette commission ?

Charles Murigande : Je n'en suis pas vraiment à l'origine. L'idée d'établir une commission pour déterminer correctement le rôle de la France avant, pendant et après le génocide au Rwanda, était une idée qui était là. On en parlait beaucoup. Au moment de la dixième commémoration du génocide, il avait été décidé qu'on la mette sur pied. C'était donc une idée qui préexistait, qu'on a concrétisée après la rencontre avec Michel Barnier. Peut-être nous sommes-nous sentis encouragés à mettre sur pied cette commission puisque, pour une fois, on venait de rencontrer un officiel français qui déclarait que la France était prête à faire ce travail de mémoire et à déterminer avec les Rwandais quel avait été exactement son rôle dans le génocide. C'est pour cela que la commission a été mise en place. On s'attendait à ce que, une fois son travail terminé, on puisse créer des opportunités, un forum avec les Français pour

discuter du contenu de cette commission et pour voir si la France allait reconnaître son rôle dans le génocide, un rôle que, jusqu'à présent, elle refuse de reconnaître.

Lorsque l'on parle d'un travail de mémoire qui devait être partagé entre le Rwanda et la France, on a l'impression qu'il y a deux lectures différentes de cette formulation. Du point de vue de Michel Barnier, le travail de mémoire semble avoir été un travail de compassion, le fait de ne jamais oublier, mais non un travail consistant à déterminer le rôle exact de la France dans le génocide. Partagez-vous l'impression de deux lectures différentes à cet instant-là ?

Je crois que l'on en avait exactement la même compréhension, moi et Michel Barnier, puisque je me rappelle qu'il me disait alors, et il me l'a même répété plus tard, qu'il n'était pas, pour lui, question qu'on se cache la vérité, qu'on se voile la face. Que pour mieux coexister, on ne pouvait avoir des relations qui oublient totalement le passé. Il avait dit, pour respecter son propos que, lui et moi, ne pouvions malheureusement pas changer le passé, mais, en travaillant ensemble, nous pouvions déterminer le présent et l'avenir. Et que ce passé devait être correctement enregistré pour la postérité.

Il avait cependant alors imposé quelques règles, à savoir, notamment, pour reprendre ses propos, qu'il était prêt à accepter une part équitable du blâme, mais pas à en accepter un rôle exagéré. Avec qui voulait-il donc partager cette responsabilité ? Avec la Belgique, avec les Etats-Unis ? Pensez-vous que la France pourrait partager à part égale la responsabilité dans le génocide avec d'autres pays ?

Certainement pas, parce que la France porte une lourde responsabilité dans ce qui s'est passé ici au Rwanda. Si l'on compare les responsabilités de la communauté internationale, il n'est pas question que l'on mette sur une même balance le rôle qu'auraient joué les Etats-Unis, la Grande Bretagne, la Belgique et la France. La balance pencherait alors certainement du côté de la France, tant sa responsabilité dans le génocide fut lourde. Il suffit de se rappeler qu'elle fut la première à intervenir ici, lorsque le FPR lança sa lutte armée. Que la France était sur la ligne de front, a combattu vigoureusement le *Front Patriotique Rwandais*, qu'elle a entraîné les milices qui, parfois même appuyées par des militaires français, ont procédé au nettoyage ethnique des Tutsi communément appelés Bagogwe, des Tutsi qui ont été complètement exterminés avec la participation de la France. C'était la France qui armait et qui équipait aussi bien l'armée rwandaise d'alors que les milices. La France était le porte-parole diplomatique et politique du régime quand ce dernier commettait le génocide. Il n'est pas question de dire que les membres de la communauté internationale ont joué un rôle égal dans le génocide. Il est vrai que la communauté internationale porte la responsabilité d'avoir failli à son devoir de le prévenir alors que des signes avant-coureurs l'annonçaient, alors que, lorsque le génocide a été déclenché, elle disposait d'une force, si petite soit-elle, qui aurait pu être renforcée pour le stopper. Mais même en analysant sa faillite, on constate que la France était aux avant-postes, lui permettant de donner des informations qui empêchaient, dans la pratique, la communauté internationale de savoir concrètement et correctement ce qui se passait. Vous savez, malheureusement, il y a, dans l'acceptation de ce monde, le fait que les grandes puissances se sont partagées les zones d'influence. A ce moment-là, quand vous parliez aux Américains ou aux Britanniques, ils vous disaient que, pour ce qui concerne le Rwanda, le Zaïre d'alors et le Burundi, c'était la Belgique et la France qui jouaient le rôle d'avant-garde : « Nous, nous ne faisons que suivre les conseils que nous donne la France. ». Je dirais donc que si la communauté internationale n'est pas intervenue pour stopper le génocide, c'est parce que la France n'a pas donné les bons conseils qu'on attendait d'elle.

Le Rwanda aurait un temps accepté un demi mensonge

Qu'attend le gouvernement rwandais de la France quand il lui demande de présenter ses excuses ? Car présenter ses excuses ne suffit pas. On présente ses excuses pour avoir fait quelque chose en particulier. Or si, par exemple, la Belgique, les USA ou les Nations Unies vous demandent pardon de ne pas avoir compris la situation, la France, elle, doit vous demander pardon pour quelque chose de bien plus grave ! Or reconnaître la responsabilité de la France, est-ce suffisant ? Il faut préciser la nature exacte de cette responsabilité. Car il ne s'agit pas là de la même responsabilité que celle des autres nations.

Je viens de décrire concrètement le rôle joué par la France. La France a entraîné l'armée et les milices qui ont commis le génocide. La France les a équipées militairement. La France a combattu aux côtés des forces génocidaires, les a appuyées également politiquement et diplomatiquement. Il vous souviendra qu'en plein milieu du génocide le ministre rwandais des Affaires Etrangères d'alors, Bicamumpaka, avait été reçu en grande pompe à l'Elysée et à Matignon, accompagné de Barayagwiza, qui purge en ce moment une peine d'emprisonnement, je crois de 35 ans, parce qu'il était alors le chef d'une des factions les plus extrémistes qui soient, la CDR. Au moment où le génocide se déroulait, ces hautes personnalités, qui étaient en train de mettre en œuvre le génocide, étaient reçues avec faste à l'Elysée, et la France a continué à leur délivrer des armes, même en plein milieu du génocide. Ce sont là les responsabilités que la France devrait reconnaître. C'est pour cela qu'elle devrait demander pardon. Je crois que plus la France tarde à reconnaître sa responsabilité, plus elle sera amenée à les reconnaître encore plus concrètement et plus correctement qu'elle ne l'aurait fait en 1995. Car si, en 1995, elle s'était présentée à nous et avait dit : « écoutez, nous avons collaboré avec le régime d'Habyarimana comme nous l'avons fait avec le régime de feu Mobutu, sans savoir que ce régime finirait par commettre le génocide, nous l'avons appuyé dans la pure tradition de l'appui que nous donnons à nos régimes amis, nous regrettons d'avoir été du côté de ceux qui ont commis le génocide, et nous vous demandons pardon », je crois alors que le peuple rwandais aurait été très heureux. Aujourd'hui, nous entretiendrions des relations normales avec la France, pourvu que cette dernière ne continue pas à chercher à détruire notre gouvernement comme elle n'a cessé de le faire depuis 1994.

Vous venez de préciser ce que vous aimeriez entendre comme excuse de la part du gouvernement français pour renouer avec lui des relations diplomatiques. Or, il me semble que vous-mêmes mettez ainsi de l'eau dans votre vin lorsque vous déclarez être prêt à accepter que la France ne présente ses excuses que pour avoir soutenu le régime d'Habyarimana dans la pure tradition des soutiens qu'elle a apporté à d'autres régimes.

Si la France s'était présentée à nous, même de façon mensongère, en disant « écoutez, nous avons soutenu le régime d'Habyarimana dans la pure tradition des soutiens que nous apportons aux régimes du pré carré français, sans trop savoir que ce régime commettrait ce génocide », nous aurions peut-être même accepté ce mensonge. Mais nous savons très bien que la France savait que ce régime allait commettre ce génocide. Il suffit de se rappeler que des officiels français hauts placés nous disaient déjà, deux ou trois ans avant le génocide, que si le FPR continuait à se battre, il ne trouverait aucun Tutsi vivant au Rwanda. Donc des officiels français savaient et soutenaient même ce qui se tramait.

De Villepin et Dijoud

Pensez-vous que Dominique de Villepin, faisait partie de ceux qui savaient ce qui se passait ? Rappelons qu'il était directeur de cabinet du ministère français des Affaires Etrangères au moment où le Quai d'Orsay recevait le ministre des Affaires Etrangères du gouvernement génocidaire.

Certainement qu'il était au courant. Vous savez, les officiels français recevaient des rapports très détaillés de leur système de renseignement ici. A moins que la DGSE, qui opérait au Rwanda, ainsi que d'autres organes de services de renseignement français, n'aient pas informé les officiels français. Mais certainement que ces officiels étaient informés. Et je ne pense pas que, quand Paul Dijoud, directeur "Afrique" au Quai d'Orsay en 1992, disait alors que si le FPR continuait à se battre, il ne trouverait aucun Tutsi vivant au Rwanda, il le disait seulement de son propre chef. C'était une connaissance partagée au sein du ministère des Affaires Etrangères de la France.

Pour s'en défendre, Paul Dijoud a déclaré qu'il était, au contraire, en train de prévenir qu'il ne fallait pas attaquer au risque que les Tutsi de l'intérieur ne soient massacrés. Etait-ce donc une menace ou une prévention ? Comment faut-il interpréter les propos qu'il a adressés, à ce moment-là, à Paris, à Paul Kagamé ?

On peut le prendre comme on veut. Si on le prend comme une menace, c'est dire que la France était déterminée, avec le régime qu'elle soutenait, à exterminer les Tutsi, ce qui est le pire. Si c'était une prévention, c'est dire que la France connaissait la nature horrible de ce régime qu'elle soutenait et qu'elle a continué à soutenir malgré tout. Or on n'a jamais vu la France se distancier de ce régime. Jusqu'à présent, leurs barons vivent tranquillement en France. Jusqu'à présent, on peut voir la France et les officiels français intervenir au sein du Conseil de Sécurité pour empêcher que ce dernier ne prenne des mesures aux fins de forcer aussi bien le désarmement, la démobilisation que la neutralisation de ces forces génocidaires. Même après que notre planète ait su que ce sont ces gens-là qui ont commis le génocide, la France use de sa position influente pour empêcher qu'ils ne soient mis hors d'état de nuire. Donc s'il s'agissait d'une façon de nous dire « écoutez, si vous continuez, voilà ce qui va se produire puisque nous connaissons la nature pécheresse et horrible de ce régime », pourquoi alors continuer à partager le même lit avec ledit régime ? Donc, des deux côtés, la France porte une énorme responsabilité. Et Paul Dijoud porte lui aussi une énorme responsabilité. On n'a jamais entendu un officiel français se démarquer de ce régime !

La rupture des relations diplomatiques

La rupture des relations diplomatiques entre le Rwanda et la France traduit le fait que le Rwanda n'a pas cru à l'indépendance du juge Bruguière par rapport aux autorités françaises. Sur quoi vous êtes-vous fondé pour juger de cette dépendance ?

Il y a plusieurs choses qui ont été prises en considération pour prendre cette décision extrêmement lourde et difficile de la rupture des relations diplomatiques. L'affaire Bruguière n'est que la goutte d'eau qui a fait déborder le vase. En dépit du fait que nous connaissions le rôle de la France avant et pendant le génocide, le gouvernement rwandais de l'après-génocide a pris la décision d'engager une politique de réconciliation, non seulement à l'intérieur mais aussi au niveau international. C'est dans ce cadre que nous nous sommes dits que nous allions tout engager pour normaliser les relations avec la France. On se disait que peut-être elle

n'avait pas mesuré la nature horrible de ce régime. Et de lui tendre la main pour que, à la limite, elle se repentît. Le premier ambassadeur accrédité par notre gouvernement auprès d'un autre gouvernement l'a été auprès de la France, ce, pour montrer que, malgré tout ce qui s'était passé, on était prêt à normaliser nos relations avec elle. La France répondit à cela en refusant d'inviter le Rwanda au Sommet France-Afrique de Biarritz, au mois de novembre 94, alors que le Rwanda est l'un des pays fondateurs de ce Sommet ! Contrairement aux autres pays ayant des ambassades ici, qui se sont précipités pour les rouvrir, la France a mis au moins six mois pour rouvrir la sienne et accréditer un nouvel ambassadeur au Rwanda. Tout cela montre son refus de reconnaître notre gouvernement. La France a été systématiquement contre toutes les initiatives ou les programmes de ce gouvernement. Lorsqu'en juin 1995, nous avons organisé la table ronde des bailleurs de fonds à Genève pour mobiliser des fonds aux fins de reconstruire notre pays, presque tous les autres pays bailleurs de fonds ont fait des dons au Rwanda, à l'exception de la France. La France, qui a participé à cette table ronde, n'a rien donné, mais au contraire, elle s'est activée à mobiliser les autres pays afin qu'ils ne nous versent aucune contribution. Même chose pour la deuxième table ronde de 1996. A la Banque Mondiale, au FMI, c'était la même politique anti-gouvernement rwandais, systématiquement adoptée par la France. Il suffirait de voir comment elle a voté tout au long de notre programme au sein de l'organisation des pays pauvres très endettés. Elle a toujours voté contre le programme rwandais afin d'essayer de faire en sorte que la Banque mondiale ou le FMI y mettent un terme. Au Conseil de sécurité, c'était la même chose. Dans toutes les réunions internationales, on s'est confronté à la France, parce qu'à chaque fois qu'elle prenait la parole sur le Rwanda, c'était pour le critiquer et en peindre une image désastreuse. Quand il y a eu cette affaire du juge Bruguière, nous l'avons abordée en relation avec cette politique systématiquement anti-gouvernement rwandais menée par la France depuis 1994. Ça, c'est le premier côté de notre analyse.

D'un autre côté, nous avons aussi consulté l'ordonnance Bruguière proprement dite. Je pense qu'en France comme ailleurs, un juge d'instruction instruit à charge et à décharge. Or, ici, que constatons-nous ? Nous voyons un juge qui va systématiquement interroger des gens connus pour être anti-rwandais, notamment des officiers français qui ont servi au Rwanda au moment du génocide et qui, probablement surchargés par leur conscience, essaient de la libérer en tentant de répartir les responsabilités. Il a également interviewé des gens notoirement connus pour avoir été les leaders de la mise en œuvre du génocide, certains étant aujourd'hui en prison à Arusha où le juge s'est rendu pour les interroger. D'autres courent encore mais il y a des mandats d'arrêts contre eux. Il a également cherché des gens tombés en disgrâce dans ce régime. Je pense que s'il n'y avait que ce genre de juge dans le monde, il n'y aurait jamais de justice. Quelle est la personne sur terre qui n'a pas de gens qui ne l'aiment pas ? Si les juges allaient maintenant essayer de trouver vos ennemis pour leur demander de vous condamner, ce serait très facile.

Deuxièmement, ce juge n'est jamais venu faire son enquête sur place. Or, je pense que dans l'abc des enquêtes judiciaires, on doit toujours se rendre sur le lieu du crime afin de voir si les personnes suspectées avaient réellement la possibilité de s'y trouver. Et pour interviewer les témoins oculaires ! J'ai eu la chance de vivre dans des pays sophistiqués comme les Etats-Unis et la Belgique. Quand un crime est commis, la première chose que fait la police est de placer un cordon autour du lieu du crime pour que les enquêteurs puissent arriver sans que l'on y touche. Or on voit ici un juge qui dit avoir conduit une enquête et qui l'a bouclée sans avoir jamais ressenti la nécessité de se rendre sur le lieu du crime. Troisièmement, ce juge n'a jamais voulu interroger les personnes qu'il condamne aujourd'hui. Je pense que, dans toute justice qui se respecte, on ne condamne jamais quelqu'un sans lui

avoir donné, au préalable, la possibilité de se défendre. Puisque, après tout, quand vous émettez des mandats d'arrêt, vous restreignez la liberté de mouvement des gens contre qui vous les avez émis ! Sans les avoir écoutés ? Si au moins la France avait envoyé ici une commission rogatoire et que le rapport indiquait au moins qu'on n'avait pas voulu collaborer avec. Il n'y a même pas eu cette tentative !

Quatrièmement, en France comme ailleurs, il existe ce que l'on appelle le secret de l'instruction. Or avant que ce juge ne lance ces mandats d'arrêt, tout au long des trois ou quatre dernières années, à la veille de la commémoration du génocide, il faisait écrire dans les journaux qu'il était sur le point de les lancer, sur le point de faire arrêter le président. Je me rappelle qu'un journaliste connu des milieux de renseignement, Stephen Smith, avait écrit un article dans lequel il faisait savoir qu'il avait en sa possession le rapport de Bruguière dont il distillait le contenu. Je ne pense pas que dans une justice qui n'est pas aux ordres, un juge d'instruction puisse faire une chose pareille sans se faire rappeler à l'ordre.

Cinquièmement, l'une des pièces matérielles que le juge utilise pour dire qu'il possède les preuves démontrant que les gens qu'il accuse auraient trempé dans l'attentat contre l'avion, c'est le missile. Il prend une information qui a été analysée par la mission d'information du parlement français, laquelle analyse avait conclu qu'il n'était pas possible que ces missiles aient été aux mains du FPR. Et Bruguière n'a pas d'autres pièces à conviction que la photo des lance-missiles, qui aurait prétendument été prise par un officier de l'armée génocidaire. On prétend que ces missiles appartenaient au stock que le FPR possédait. Or, quand la mission d'information française avait analysé ces clichés, elle avait conclu que les photos montraient un missile qui n'avait pas encore été tiré ! Or si ce missile, qui n'avait donc pas encore été tiré, se trouvait aux mains d'un officier des ex-FAR, il est, en pratique, impossible qu'il soit passé aux mains du FPR pour être ensuite utilisé, si du moins il a jamais été utilisé. Et pourtant, puisqu'il sait que les gens ne prendront pas la peine de faire toutes ces analyses, il insère de telles informations dans son rapport.

Sixièmement, cette histoire n'est pas vraiment une affaire judiciaire mais une affaire politique. En France, la loi demande au magistrat, avant qu'il ne poursuive une autorité étrangère, d'obtenir l'autorisation du Président de la République. Nous savons donc qu'avant que ces mandats n'aient été lancés, l'autorisation du Président de la République a été demandée et obtenue. L'existence de cette disposition montre que le Président français pouvait dire non, pouvait dire oui. Mais il ne s'est même pas donné la peine de lire le dossier. Peut-être trouvait-il que cela allait l'arranger dans le cadre de cette guerre que la France mène contre le Rwanda.

Pour conclure, je dirais que, pour le gouvernement français ainsi que pour Bruguière, il importait peu que ces mandats d'arrêt aient une suite judiciaire, ou que les personnes que vise l'ordonnance du juge soient, un jour, traduites devant la justice. Ce qui leur importait, c'était de nuire à la crédibilité de notre gouvernement. C'était de causer du tort à sa réputation en espérant que l'on puisse le transformer en un paria de la communauté internationale. Puisque eux-mêmes, en lisant l'ordonnance de Bruguière, savent bien qu'aucune justice digne de ce nom ne pourra poursuivre les personnes nommées sur la base de ce dossier. Mais entre-temps, le tort leur aura été fait ainsi qu'à notre gouvernement.

Est-ce que vous avez des informations relatives à l'acceptation ou non par *Interpol* de ces mandats d'arrêts internationaux ?

Justement, ce qui montre qu'ils mesurent très bien la faiblesse de leur dossier, c'est que la justice française n'a jamais soumis ces mandats à *Interpol* ! Parce qu'elle sait bien qu'*Interpol*, avant de lancer les notices rouges, examine le dossier. Il n'est pas question qu'*Interpol* les lance les yeux fermés, sans analyser les raisons réelles de l'émission de ces mandats d'arrêt internationaux. Ce qui s'est produit, c'est que le bureau national français d'*Interpol* a envoyé directement ces mandats à d'autres bureaux européens. Parce qu'il existe, en matière de coopération judiciaire au sein de l'Union Européenne, une disposition selon laquelle un pays de l'Union Européenne ne peut pas remettre en question la validité d'un mandat émis par un autre pays de l'Union Européenne. Donc il ne regarde ni la validité ni les raisons des mandats émis. Ils sont tenus de les exécuter sans se poser de questions. Jusqu'à présent, ces mandats n'ont jamais été soumis à *Interpol* mais seulement et directement à ses bureaux européens.

Donc, en l'état, les personnes visées par les mandats d'arrêt émis par le juge Bruguière ne peuvent pas se rendre dans les pays de l'Union Européenne, mais peuvent se rendre partout ailleurs ?

A mon avis, oui. Parce qu'il n'existe pas de notice rouge contre eux émise par *Interpol*.

La fermeture du Centre d'échanges culturels franco-rwandais

Vous êtes, de par votre fonction, concerné par la fermeture de l'ambassade du Rwanda en France. L'êtes-vous également par celle du centre d'échanges culturels franco-rwandais à Kigali ?

Je n'ai jamais entendu un Rwandais ici, du moins ceux avec lesquels j'interagis ou que j'écoute et lis dans les médias, regretter la fermeture du centre d'échanges culturels franco-rwandais.

J'ai, quant à moi, au cours d'un « micro-trottoir », rencontré un certain nombre de Rwandais qui sont déçus de ne plus avoir accès à des livres en français. Ne pensez-vous pas que le gouvernement rwandais est allé trop loin en fermant un centre qui, en fait, relève du domaine de la culture ? N'avez-vous pas puni des citoyens rwandais intéressés par la francophonie tout simplement ? Pensez-vous qu'il soit éventuellement possible de revenir sur cette décision ?

Je ne pense pas qu'on ait puni qui que ce soit. Bien sûr cette situation a des effets non désirés. Il y avait des Rwandais qui allaient de temps en temps au centre culturel pour lire un livre ou regarder un film français. C'est certes dommage qu'ils ne puissent plus le faire mais il n'y a pas que ce centre qui possède des livres en français. On peut toujours en acheter dans la librairie *Ikirezi* ou dans les librairies des universités rwandaises. Je ne pense pas que la bibliothèque du centre culturel français était une magnifique bibliothèque, incomparable, qui n'avait pas d'équivalent au Rwanda. Je ne pense pas qu'on n'ait fait un tort irréparable à ces citoyens rwandais intéressés par la culture francophone.

Permettez-moi tout de même d'insister. La fermeture du centre d'échanges culturels franco-rwandais reste en soi très symbolique. Vous ne l'avez pas fait pour rien. Quelle était donc votre motivation ?

Notre motivation était simple. C'était de ne pas donner à cette France un moyen supplémentaire pour nous faire la guerre. On ne voulait pas que ce centre culturel soit utilisé comme repaire d'espions français. Et Dieu seul sait combien de Français, enseignants ou médecins, ou travaillant dans des ONG, ont une double ligne de rapport. Ils donnent des rapports à leurs supérieurs hiérarchiques et parallèlement à la DGSE et ailleurs. Donc on ne voulait pas que la France puisse utiliser cet endroit pour continuer son travail de déstabilisation.

Entre francophonie et anglophonie

Restons dans le culturel. En 1996, le Rwanda a demandé son adhésion au Commonwealth. Où se situe aujourd'hui le curseur du Rwanda entre la francophonie et l'anglophonie ?

Nous sommes rwandophones et c'est là que se situe le curseur. L'histoire coloniale nous a fait apprendre le français au départ. Je ne sais même pas pour quelle raison on ne nous a pas appris le flamand plutôt que le français. Et la mauvaise décolonisation que nous avons connue a fait qu'une grande partie de notre population s'est retrouvée dans des pays à culture anglophone. C'est ainsi qu'une partie de la population rwandaise est allée à l'école, a grandi et a travaillé dans des pays anglophones comme l'Ouganda, le Kenya et la Tanzanie. Quand les conditions se sont créées pour que, parmi toute notre population, ceux qui le voulaient puissent revenir, il n'y avait plus aucune raison que l'on continue à considérer ce pays comme une chasse gardée de la francophonie. Qu'est-ce qui fait du Rwanda un pays francophone ? C'est le fait qu'on y parle la langue française, qu'on a un bagage culturel français. Mais une partie de la population rwandaise portait en elle la culture anglophone, nous avons donc décidé de mettre sur un pied d'égalité les deux langues et les deux cultures. Aujourd'hui, si vous regardez les statistiques, les francophones sont certainement encore plus nombreux que les anglophones. Mais nombreux, c'est relatif. Selon notre recensement de 2002, les Rwandais qui peuvent s'exprimer en anglais constituent à peine 2,5 % de la population. Quant à ceux qui peuvent s'exprimer en français, ils sont 6 % ! On se demande même pourquoi on nous a tués au nom de la francophonie ! Franchement ! En fait, l'immense majorité de la population rwandaise est purement et simplement rwandophone. Et c'est même malheureux de voir qu'on nous entraîne dans des guerres qui n'ont aucun sens. Les guerres anglophones ou francophones.

Avez-vous le sentiment que le complexe de Fachoda est toujours d'actualité ? Vous demandez pourquoi on a tué tant de monde au nom de la francophonie. Êtes-vous sûr qu'il ne s'agit que de cela ? La cause est-elle essentiellement la défense de la francophonie ? Il n'y a pas de ressources naturelles particulières au Rwanda. Qu'est ce qui explique selon vous cette implication extrême de la France ?

Je pense que la raison est simplement ce concept très difficile à saisir de la culture française. Autrement, on n'arrive pas à comprendre pourquoi la France aurait prit fait et cause pour ces forces génocidaires si ce n'est, peut-être, qu'ils pensaient que ces gens-là parlaient mieux le français que ceux de l'autre côté. Mais je pense qu'en poussant un peu plus loin l'analyse, on peut trouver quelques facteurs qui expliquent cet acharnement de la France.

J'en citerai quatre :

1. Dans la culture et la pratique de la France, dans ses relations avec les pays de son pré carré en Afrique, il était impensable que l'on puisse rêver, et à plus forte raison réaliser, un changement de régime sans son accord ou au moins sa bénédiction. Or, le FPR a tenté et réussi le changement de régime sans la bénédiction de la France et encore moins avec son soutien.

2. Le FPR a lancé sa lutte armée à partir d'un pays anglophone. La France a cru qu'il y avait là, de la part des anglophones, une tentative de conquérir une partie de la sphère francophone en Afrique. Il fallait à tout prix défendre cet espace. Ces deux premières raisons expliquent pourquoi la France a volé immédiatement au secours du régime de feu Habyarimana et a mis tant de moyens pour le défendre. Elle ne pouvait accepter un changement de régime dans son giron sans son aval et par des gens qui parlent anglais. Malheureusement, la France n'a pas voulu voir que le FPR n'était ni francophone ni anglophone, mais rwandais. (On notera à cet endroit que l'interview fut réalisée en français).

3. La France a soutenu à fond militairement, diplomatiquement, politiquement et financièrement un régime qui a fini par perdre la guerre. Je crois que, de la part de la France, et surtout des gens qui ont été impliqués, les milieux militaire et du renseignement, cette défaite a été ressentie comme la leur. Elle a été dure à avaler et est restée coincée dans leur gorge. La meilleure façon de la faire passer, c'est peut-être de renverser le régime installé d'aujourd'hui à Kigali. Ainsi aura-t-on remplacé cette défaite par une victoire.

4. Malgré le fait que la France, qui était au premier rang des bailleurs de fonds du Rwanda avant 1994, soit aujourd'hui au dernier rang, malgré le fait qu'elle se soit systématiquement opposée à notre pays auprès de la banque mondiale et du FMI, malgré le fait qu'elle ait continué à appuyer les forces génocidaires, malgré tout cela, le Rwanda renaît de ses cendres. Le Rwanda se reconstruit. Le Rwanda est un pays aujourd'hui apaisé. On a la sécurité et la paix à l'intérieur de nos frontières, la population vaque à ses occupations. Le pays se transforme. Aujourd'hui le Rwanda est cité en modèle par beaucoup de gens qui daignent venir regarder ce qui s'y passe. Ça fait mal à la France de constater que, en dépit de son acharnement, nous avançons quand même. La France a peur que le Rwanda n'envoie un très mauvais message aux pays du pré carré français, un message selon lequel on peut vivre sans la France. Parce qu'il y a des pays conditionnés à penser qu'on ne peut pas vivre sans elle.

Les chantiers des Affaires étrangères rwandaises

Quels sont les grands chantiers de votre ministère, les grandes directions ? Le Rwanda dans la région des Grands Lacs, le Rwanda au sein de l'Afrique de l'Est ?

Je dirais que la politique étrangère du Rwanda a deux grands axes :

D'une part elle cherche à contribuer à la paix, à la sécurité, à la stabilité de notre pays, de la région et du continent africain, ce à travers le développement de bonnes relations avec tous les pays qui le veulent. Sur cet axe-là, il est évident que la priorité est celle de notre région. Le Rwanda est, on le voit, très impliqué dans le processus de paix au Burundi et nous sommes très heureux des progrès que ce pays a accomplis depuis plusieurs années. Le Rwanda est impliqué dans le processus de paix en République Démocratique du Congo, et nous sommes très heureux également de constater que le Congo se stabilise démocratiquement. Le Rwanda contribue aussi aux efforts de paix, de stabilité et de sécurité de l'*Union Africaine*. C'est ainsi que le Rwanda fut l'un des premiers participants à la force de maintien de la paix

au Darfour. Nous avons aujourd'hui presque deux mille militaires qui essaient, tant bien que mal, d'y faire régner la paix et la sécurité. Les échos qui nous parviennent de cette région montrent que nos militaires sont extrêmement appréciés par la population du Darfour ainsi que par les ONG nationales et internationales. Le Rwanda contribue également à la mise en œuvre des accords entre le Sud et le Nord du Soudan au sein de la mission des Nations Unies. Récemment le Rwanda a envoyé des troupes pour aider à la réussite des élections au Comores. Nos policiers sont en train de former la police au Kenya et à Haïti. C'est parce que l'un des axes de notre politique étrangère est de contribuer à la paix, à la sécurité et à la stabilité de notre pays, de notre continent, et même de notre planète en collaborant avec tous les autres pays pour faire face aux fléaux contemporains tels que le terrorisme international. L'autre axe de notre politique étrangère, c'est la contribution à la création de la richesse, en promouvant des conditions pour une coopération au développement plus efficace, en encourageant les investisseurs, le tourisme, le transfert des connaissances et de la technologie, mais aussi en se joignant à la lutte que mènent les pays du tiers-monde, surtout les pays africains, pour que se crée, dans ce monde, un commerce plus équitable, que nos produits puissent avoir accès aux marchés les plus développés, les plus riches.

Votre forte implication au Darfour doit-elle être vue dans le cadre du génocide qui a eu lieu ici au Rwanda et des parallèles qui ont pu être faits ?

Non, l'implication du Rwanda au Darfour doit être lue comme notre désir de porter secours à des populations, qu'elles soient africaines ou d'ailleurs, qui seraient dans le besoin d'une protection. Notre présence au Darfour n'a aucun lien avec le génocide que nous avons subi. Nous n'avons jamais été motivés en raison du génocide qui s'est produit ici. Cette implication cadre aussi avec la mission que notre constitution assigne aussi bien à nos forces armées qu'à notre police.

Un destin commun

Il semble que l'Histoire du Rwanda, avec les réfugiés Tutsi au Burundi et en Tanzanie, ressemble étrangement à l'histoire des réfugiés juifs en Ukraine, en Pologne et dans d'autres pays d'Europe de l'est. Qu'il y a une sorte de destin commun entre ces deux nations. Est-ce une idée partagée ? Quelles sont vos relations diplomatiques avec Israël ?

Chaque peuple a son Histoire. Fort malheureusement, la nôtre ressemble étrangement à celle d'Israël, parce que, à un certain moment, une partie de notre population a été chassée du Rwanda, et a été forcée de vivre en exil. Dieu seul sait ce qu'est l'exil. Je crois que c'est pour cela que la Bible parle, avec une très forte insistance, de l'étranger, enjoignant tout être humain de lui être réceptif. Fort heureusement, nous n'avons pas eu à attendre 1 900 ans pour revenir. Nous sommes revenus 35 ans plus tard. Malheureusement, notre retour s'est déroulé dans la circonstance d'un génocide, à l'instar de celui des Juifs. Donc il y a là cette ressemblance. Je pense que, de ce seul fait, il y a une communication qui passe chaque fois qu'on rencontre un Juif, quand il partage sa peine et que nous partageons la nôtre. Quelque part, nous nous rejoignons. Je crois que cela nous a amené à développer de bonnes relations avec Israël, bien qu'elles ne soient pas étroites. On avait ouvert une ambassade en Israël, mais on a dû la fermer à cause des contraintes budgétaires. Ainsi, malgré cette compréhension et ce rapprochement naturels, en raison de cette Histoire semblable que l'on partage, on n'a pas pu développer des relations très étroites. Mais je continue à penser qu'on finira par y arriver, parce que les ingrédients sont là.

Vous êtes docteur en mathématiques. Vous êtes également religieux. La foi et la maîtrise de l'outil mathématique se concilient-elles bien ? Est-ce que les deux faces de votre personne se confrontent de temps à autres ou au contraire s'entendent-elles parfaitement bien ?

Elles s'entendent parfaitement bien. Vous savez que Dieu est génial. Il ne crée jamais une confrontation. Tout ce que je suis, tout ce que j'ai, m'a été donné par Dieu. La foi m'a été donnée par Dieu, le fait que je sois mathématicien m'a été donné par Dieu. Même le fait que je sois assis ici m'a été donné par Dieu. Il n'y a rien que je n'aie qui ne m'ait été ainsi donné. Et Dieu fait que tout fonctionne harmonieusement. Il ne m'aurait pas donné des choses qui se confrontent car cela aurait entraîné ma destruction. Il connaît les projets qu'il a pour moi. Je parle des projets de prospérité et de paix et non des projets de malheur.

On a vu les terribles analogies entre l'Histoire des Juifs et des Tutsi. Et certains Juifs aussi bien que certains Tutsi, à qui j'ai également parlé, se posent la question de savoir où était Dieu pendant le génocide.

Dieu était là. Vous savez, quand Dieu a créé l'Homme, il l'a doté d'une richesse extraordinaire : c'est la liberté de choisir. Quand l'Homme a choisi de mettre Dieu à l'écart, cela a conduit à ce que nous avons vu. On peut aussi retourner la question en se demandant où se trouve Dieu quand nous commettons l'adultère. Quand nous volons. Quand nous commettons ces multiples péchés que nous accomplissons à longueur de journée. Où se trouve Dieu ? Ceux qui posent cette question devraient se poser la même question quand ils sont en train de commettre leurs péchés. Malheureusement, comme nous avons pris la décision de mettre Dieu à l'écart, nous avons parfois eu des conséquences comme celles que nous avons vues. Il ne faut pas mal me comprendre. Je ne dis pas que les Rwandais étaient plus pécheurs que d'autres peuples qui n'ont jamais connu de génocide. Parfois il y a des choses qui dépassent notre entendement.